

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 16 mai 2016, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Hélène Jacques

Sont absents :

Carole Brochu
Bernyce Turmel

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 1.1. PRIMEAU - volet 1 - signature du protocole d'entente ;
 - 1.2. PRIMEAU - volet 2 - rapport des dépenses ;
2. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;
 - 2.1. Revente de terrain - droit de premier refus ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

1. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

2016-05-168

1.1. PRIMEAU - volet 1 - signature du protocole d'entente

ATTENDU QUE par la résolution 2014-04-111, la municipalité déposait au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le projet global d'aqueduc, d'égouts, d'assainissement et de construction d'une piste cyclable ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu un protocole d'entente énonçant les modalités ainsi que la participation financière maximale de deux cent trente-quatre mille cinq cent soixante-huit dollars (234 568 \$) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, représentant cinquante pour cents (50%) des coûts admissibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à l'octroi d'une aide financière concernant le projet d'alimentation et de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées, et ce, dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - volet 1.

QUE le maire, ou son remplaçant, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit protocole.

Adoptée

1.2. PRIMEAU - volet 2 - rapport des dépenses

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2016-05-169

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le rapport de dépenses admissibles dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - volet 2 dans le projet «Alimentation et distribution en eau potable et collecte des eaux usées» au montant total estimé à seize millions sept cent trente mille six cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-un cents (16 730 629,81 \$).

Adoptée

2. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3

2016-05-170

2.1. Revente de terrain - droit de premier refus

ATTENDU QUE 9145-4256 Québec inc. a acquis les lots 5 556 022 et 5 556 023 situés dans la phase 3 du développement résidentiel le 28 avril 2016 ;

ATTENDU QUE l'acquéreur désire procéder à la revente desdits lots ;

ATTENDU QUE l'offre d'achat fait mention d'une clause en cas de revente d'un terrain, sans y avoir construit une maison, d'un droit de premier refus aux mêmes prix et conditions ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de ne pas se prévaloir du droit de premier refus stipulé à l'article 10 de l'offre d'achat signé par 9145-4256 Québec inc. le 2 novembre 2015.

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2016-05-171

4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 05.

Adopté ce 6 juin 2016.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
